



LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX COUPES CANADA

Sauts ♦ Demi-Lune ♦ Bosses ♦ Slopestyle/BigAir



FREESTYLE CANADA

VERSION: 25 octobre 2021

TABLE DES MATIÈRES

1.	COMPÉTITIONS DE LA COUPE CANADA	5
2.	MANDAT DE LA COUPE CANADA	5
3.	COMITÉ ORGANISATEUR	6
4.	ATHLÈTES ADMISSIBLES	6
4.1.	Directives générales	7
4.2.	Politique de la Coupe Canada pour les athlètes du programme de haute performance	7
5	RÉSULTATS OFFICIELS	8
5.1.	Les résultats officiels doivent comprendre les renseignements suivants :.....	8
5.2.	La compilation des points pour les Championnats canadiens juniors doit comprendre ce qui suit :	9
5.3.	Compilation des résultats et annonce des prix.....	9
5.4.	Classement de la Coupe Canada	10
5.5.	Classement de la Coupe Toyo	10
6.	NOMBRE DE PARTICIPANTS ET QUOTAS	10
6.1.	Le nombre de participants se situe entre 80 et 100. La moitié des quotas est réservée aux femmes et l'autre 50 % aux hommes.	10
6.2.	Quotas	11
6.3.	Quotas pour les Championnats canadiens juniors.....	11
6.4.	Événements de la Coupe Canada	11
6.5.	Politique de la Coupe Canada pour les athlètes de l'extérieur du pays.....	12
7.	INSCRIPTIONS	12
7.1	Frais d'inscription	13
7.2	Politique de remboursement	13
7.3	Dates limites pour les inscriptions.....	14
8.	RÈGEMENTS DE LA COUPE CANADA	14
8.1	Plan d'action d'urgence et premiers répondants (patrouille de ski).....	14
8.2	Protocole de gestion des risques du chef du plateau de slopestyle.....	15

8.3	Entraînement officiel	16
8.4	Interruption d'une compétition, comme décrit au point ICR 3060.2.4	16
8.5	Journée de réserve.....	16
8.6	Date de vérification pour les conditions de neige	16
8.7	Perte de skis	17
8.8	Mentions DNF pour les Championnats canadiens et les Sélections canadiennes de la FIS.....	17
8.9	Reprises – Sauts	17
8.11	Chronométrage.....	17
8.12	Changements au parcours.....	18
8.13	Protêt	18
8.14	Utilisation de vidéo en cas de litige	18
9.	FORMATS DES COMPÉTITIONS	19
9.1	Bosses.....	20
9.2	Slopestyle/Big Air et Demi-Lune.....	23
9.3	Sauts.....	25
10.	POLITIQUES RELATIVES AUX OFFICIELS ET AUX JUGES	26
10.1	Affectations	26
10.2	Nombre de juges :.....	26
10.3	Protocoles pour les honoraires et allocations des juges et officiels de la Coupe Canada pour 2021-2022	26
10.4	Honoraires des officiels et des juges :.....	26
10.5	Allocations (Coupe Canada)	27
10.6	Tableau pour les officiels de la Coupe Canada	28
10.7	Juges en chef :.....	29
10.8	Transport et hébergement pour les délégués techniques et les juges	29
10.9	Protocole relatif aux dépenses	29
10.10	Dépenses	30
11.	JUGES ET AUTRES POSTES DURANT LA COMPÉTITION	30
11.1	Délégué technique	31

11.2 Chefs de parcours/compétition	31
11.3 Juges	31
11.4 Compilation	32
11.5 Directives relatives au terrain :	33
12. ENTENTE DE MARKETING POUR LA COUPE CANADA.....	33

*En cas de divergence entre la version français et anglaise, la version anglaise primera.

1. COMPÉTITIONS DE LA COUPE CANADA

La Coupe Canada présentée par TOYO TIRES comprend les compétitions et les épreuves suivantes :

- Apex Classic – bosses *
 - Coupe Canada – slopestyle, demi-lune et big air
 - Coupe Canada – bosses et bosses en parallèle
 - Championnats canadiens juniors présentés par TOYOTA – Sauts
 - Championnats canadiens juniors présentés par TOYOTA – HP/SS/BA
 - Championnats canadiens junior présentés par TOYOTA - Bosses
 - Championnats canadiens de bosses* présentés par TOYOTA
 - Championnats canadiens de sauts* présentés par TOYOTA
- * Événement sanctionné par la FIS

Les compétitions qui ne font pas partie de la Coupe Canada sont les suivantes :

- La Coupe Nor-Am

2. MANDAT DE LA COUPE CANADA

Les athlètes sont ciblés selon leur développement dans le cadre du modèle du développement à long-terme de l'athlète (DLTA). Le but est d'offrir un circuit de compétitions de qualité pour les athlètes :

- Athlètes ciblés : stade S'entraîner à la compétition (L2C)
- Athlètes en transition : les athlètes provinciaux du stade S'entraîner à s'entraîner (T2T) peuvent faire la transition dans des événements locaux de la Coupe Canada au fur et à mesure qu'ils sont prêts, avec l'aide de leur entraîneur
- Expérience visée : les athlètes NorAm du stade S'entraîner à la compétition (T2C) peuvent utiliser la Coupe Canada à l'occasion pour maximiser leur entraînement ou pour un retour au jeu. Certaines compétitions particulières de la Coupe Canada accueillent les athlètes des deux stades, T2T et T2C.
- **Soutenir les régions/clubs locaux et les centres de ski en offrant des occasions d'entraînement et de compétitions de qualité qui répondent aux besoins de tous les intervenants. La Coupe Canada a besoin des centres de ski pour la tenue des compétitions et les organisateurs travaillent à leurs côtés dans le but de transmettre une expérience en matière d'entraînement et de compétition une fois l'événement terminé.**

- Fournir des données à notre système de classement national. Ce système classe les athlètes de Freestyle Canada engagés sur la Voie vers le podium aux fins de sélection pour des programmes comme les équipes provinciales et NextGen.
- Identifier, suivre et surveiller le développement des athlètes durant leur progression vers la haute performance. Ce système permet d'évaluer le niveau d'habileté des athlètes et de faire des comparaisons entre les athlètes qui participent à la compétition.
- Préparer les athlètes pour le niveau international.
- Fournir des occasions de mentorat et de développement dans un système de compétition fiable pour le cheminement de nos officiels, juges et entraîneurs.

3. COMITÉ ORGANISATEUR

Le comité organisateur est un groupe de personnes qui représentent le club local, l'OPS, l'ONS ou le centre de ski, ou encore une combinaison des trois. Le CO :

- conclut un accord avec le centre de ski et Freestyle Canada, quant aux droits, aux obligations et aux attentes des deux parties dans le cadre de l'organisation de la Coupe Canada.
- présente la compétition

Bourse d'accueil : Freestyle Canada, l'OPS et le club peuvent déposer conjointement une demande de bourse d'accueil provinciale. Freestyle Canada peut offrir un soutien financier en se basant sur le budget annuel de Freestyle Canada et en respectant son plan. Les conditions concernant la bourse d'accueil sont décrites dans l'Entente relative aux compétitions. Les conditions pour la bourse de Freestyle Canada Grant se trouvent également dans l'Entente relative aux compétitions.

4. ATHLÈTES ADMISSIBLES

Il existe différents niveaux d'événement sur le circuit de la Coupe Canada, les équipes doivent donc se référer à l'avis de course de l'événement et à l'admissibilité générale ci-dessous pour obtenir les renseignements adéquats. Les organisateurs doivent clairement mentionner le niveau du stade de DLTA qui est visé.

4.1. Directives générales

- Stades de DLTA de la Coupe Canada :
 - Apprendre la compétition
 - Les athlètes expérimentés du stade S'entraîner à s'entraîner qui ont besoin de participer à des compétitions de niveau plus élevé peuvent s'inscrire aux compétitions de la Coupe Canada plutôt qu'aux compétitions régionales. Voici les critères :
 - Le niveau des habiletés et la recommandation de l'entraîneur.
 - Une recommandation de l'entraîneur qui comprend une confirmation que l'athlète est capable de descendre le parcours.
 - Une lettre de recommandation de l'OPS.
 - L'approbation du directeur du DAHP.
 - Les exigences potentielles quant à l'âge requis.
 - Les athlètes du stade S'entraîner à la compétition qui veulent avoir plus d'expérience de compétition selon la suggestion de leur entraîneur.
- Tous les athlètes de niveau de la Coupe Canada doivent avoir une licence Athlète provincial au minimum. Veuillez consulter l'avis de course de l'événement pour obtenir les exigences précises concernant les licences.
- Les qualifications de sauts sont exigées pour toute manœuvre inversée, comme demandé par un entraîneur de sauts certifiés.
- Il est fortement recommandé que les entraîneurs ayant des athlètes qui prennent part aux Coupes Canada soient Certifiés Compétition Introduction.
- Les compétitions de la FIS doivent respecter les règlements de la FIS. Les athlètes doivent avoir une licence FIS pour participer aux compétitions de la FIS. Il est possible de demander une licence FIS à <https://www.freestylecanada.ski/a/en/membership/individual/#licenses>

4.2. Politique de la Coupe Canada pour les athlètes du programme de haute performance

Les participants aux compétitions de la Coupe Canada sont habituellement ceux qui ne font pas encore partie du programme haute performance. Il existe trois exceptions :

- Les compétitions de bosses d'Apex Classic,
 - Les Championnats canadiens de bosses (senior)
 - Les Championnats canadiens de saut (senior),
- *Les athlètes de l'équipe nationale peuvent, de temps à autre, participer à des

événements de la Coupe Canada dans le cadre de leur entraînement ou de leur récupération, avec l’approbation de leur entraîneur.

Lors de la Coupe Canada ou des Championnats juniors, quand un athlète du programme de haute performance de Freestyle Canada se qualifie pour les finales, il ne peut pas enlever la place d’un athlète qui ne fait pas partie de l’équipe nationale. Les athlètes de l’équipe nationale seront inscrits sur la liste des résultats officiels et seront admissibles aux médailles et aux prix remis.

- Par exemple, si deux athlètes de l’équipe nationale se qualifient pour une finale, deux places supplémentaires seront ajoutées. Tout ajout est uniquement basé sur le nombre d’athlètes du programme haute performance qui se rendent en finale, et non pas sur le nombre dans la compétition.
- Ce processus ne sera pas appliqué à Apex Classic, aux Championnats canadiens de bosses et aux Championnats canadiens de saut.
- Tout dépendant du nombre de participants, le jury pourrait en décider autrement : cela sera discuté lors de la première réunion des chefs d’équipes.

Les athlètes de haute performance ne sont pas admissibles au classement de la Coupe Canada.

5 RÉSULTATS OFFICIELS

5.1. Les résultats officiels doivent comprendre les renseignements suivants :

- **Les résultats** deviennent officiels après la vérification du vérificateur de pointage, du délégué technique et du juge en chef, et une fois leurs signatures apposées.
- Les résultats des qualifications, demi-finales et finales doivent être publiés.
- Les résultats provenant de compilations en direct sont considérés comme non officiels.
- Le comité organisateur doit envoyer les résultats en format PDF à charles@freestylecanada.ski immédiatement après la compétition.
- Le comité organisateur doit envoyer le lien pour la compilation en direct à charles@freestylecanada.ski

S’il y a égalité, les règlements de la FIS seront utilisés. Dans le doute, les règlements de la Coupe du monde de la FIS ont préséance

5.2. La compilation des points pour les Championnats canadiens juniors doit comprendre ce qui suit :

- Résultats par épreuve, par catégorie d'âge + (remise de médailles pour les 1^{re}, 2^e et 3^e places de chaque catégorie)
 - Dans le cas d'une catégorie fusionnée, les prix peuvent toujours être attribués par catégorie.
- Les résultats par épreuve doivent être créés pour l'ensemble des gagnants combinés. Il n'y a pas de remises de médailles pour le classement général par discipline.
- Calculs pour déterminer les champions au combiné :
 - Doivent participer à toutes les disciplines pour être admissible (SS/BA/HP) (MO/AE)
 - Les résultats du Slopestyle, Big Air et Demi-Lune seront combinés.
 - Les résultats de Bosses en simple et de Saut seront combinés.
 - Les points sont attribués aux 15 premiers athlètes de chaque discipline (sauf pour l'épreuve de bosses en parallèle), puis combinés. Ceux avec le pointage le plus élevé l'emportent.
 - Utiliser le Point System WC FIS Rules (1.7.1) pour l'attribution des points.
 - Bris d'égalité – pointage le plus élevé en Slopestyle ou Bosses

5.3. Compilation des résultats et annonce des prix

- La compilation devra se faire avec le programme de compilation Freestyle Solutions. Dès qu'ils ont été rendus officiels, tous les résultats sont transmis par courriel en format PDF à : charles@freestylecanada.ski.
- Bourses :
 - Nor-Am FIS – le CO suivra les règlements de la Coupe continentale de la FIS concernant les bourses. NAC 5
 - Coupe Canada – bourse optionnelle
- Compilation en direct : les pointages notés par le marqueur et publiés en direct seront considérés comme des résultats non officiels. Lorsque possible, les pointages non officiels devraient être annoncés au public par haut-parleur et affichés au haut et au bas du parcours pour les athlètes et les entraîneurs.

5.4. Classement de la Coupe Canada

- Les critères de sélection relatifs au classement de la Coupe Canada seront publiés annuellement par le directeur du Programme de développement de l'athlète haute performance de Freestyle Canada et publiés sur le site Web de Freestyle Canada sous les Politiques du PHP <https://www.freestylecanada.ski/policies/event-policies/>
- Le classement actuel de la Coupe Canada sera publié sur le site Web de Freestyle Canada
- Le classement de la Coupe Canada sera mis à jour après chaque événement. Les mises à jour seront publiées dans un délai d'une semaine.

5.5. Classement de la Coupe Toyo

Les Coupes Canada est présentée par Toyo Tires qui remet un prix aux athlètes qui participent aux Coupes Canada. Consultez les critères à <https://www.freestylecanada.ski/policies/event-policies/>

6. NOMBRE DE PARTICIPANTS ET QUOTAS

6.1. Le nombre de participants se situe entre 80 et 100. La moitié des quotas est réservée aux femmes et l'autre 50 % aux hommes.

Les comités organisateurs peuvent décider de la taille des groupes avec le directeur des compétitions de Freestyle Canada et le jury de l'événement, en respectant les facteurs suivants :

- quotas identiques pour les hommes et les femmes lors de l'inscription
- exigences quant à l'attribution de quotas
- les formats par discipline tels que décrits dans les tableaux de formats à la **Section 9**
- nombre d'heures d'ensoleillement dans la journée
- exploitation de la montagne, p, ex., considération du temps requis pour les remontées

Pour les compétitions SS/HP/BA, suivre la règle de distribution des groupes. La distribution des groupes doit se baser sur les classements du programme de haute performance. Les 20 meilleurs athlètes aux plus récents classements du programme de haute performance, présents à la compétition, doivent être répartis également dans les groupes. Par la suite, les autres athlètes sont distribués de manière aléatoire.

Places non utilisées : les places non utilisées peuvent être transférées à l'autre sexe à partir de quatre (4) semaines avant la première journée d'entraînement; soit après les inscriptions des athlètes prioritaires, des quotas et avant la fin des inscriptions. Freestyle Canada aidera à la gestion de cette situation.

6.2. Quotas

Les quotas seront attribués selon le nombre de participants déterminés par Freestyle Canada aux OTPS pour les événements suivants :

- Championnats canadiens juniors
- Sélections canadiennes, expliquées dans le tableau de formats (**section 9**)
- Championnats canadiens de bosses (**section 9**)

6.3. Quotas pour les Championnats canadiens juniors

- Les Championnats canadiens juniors ont deux événements séparés pour HP/SS/BA et pour MO/AE. Les OPS doivent attribuer leurs places pour l'ensemble des disciplines et non pas par discipline. Les résultats précédents en bosses et slopestyle sont utilisés pour les quotas.
- Freestyle Canada distribuera la politique chaque année et s'occupera de la gestion de ces quotas de façon continue selon le protocole de la politique.
- *25 places sont réservées pour les athlètes spécialistes de la discipline du Saut, le nombre de participants maximum pour l'événement de Saut sera donc de 100. Le personnel de Freestyle Canada travaillera directement avec les OPS pour inscrire les athlètes de bosses aux événements de sauts.
- Les athlètes spécialistes de Demi-Lune peuvent participer avec une approbation de l'ONS. Freestyle Canada travaillera directement avec les OPS qui feront la demande pour ces places.
- Les OPS sont responsables de la gestion et de l'exécution de leurs propres critères de sélection pour les quotas attribués par Freestyle Canada. Les critères de sélection des OPS doivent s'harmoniser avec les principes de Freestyle Canada pour les athlètes du stade S'entraîner à s'entraîner et pour les Championnats canadiens juniors.

6.4. Événements de la Coupe Canada

Il n'y a pas de quotas pour ces événements. Les athlètes des OPS, du DAHP et des équipes NextGen ont priorité lors des inscriptions. Veuillez consulter le calendrier de la **section 7**. Freestyle Canada peut établir un niveau minimal d'habiletés requises ou des quotas, si demandé, par exemple dans le cas où il n'y aurait pas assez de places pour répondre à la demande.

6.5. Politique de la Coupe Canada pour les athlètes de l'extérieur du pays

L'entraîneur ou l'ONS d'un athlète étranger désirant prendre part à une compétition canadienne domestique doit en informer par courriel à Charls-Antoine Morache (charles@freestylecanada.ski) en spécifiant leur intention de compétition (mentionner la compétition pour laquelle ils désirent participer).

- Six (6) semaines avant le début de l'entraînement officiel, Freestyle Canada classera les athlètes étrangers selon leurs points FIS.
- L'athlète ayant le plus de points FIS de chaque pays étranger se verra offrir une place (soit les 5 premières places par sexe). Le but est de s'assurer que chaque nation présente reçoive, si possible, au moins une place. Les athlètes auront 48 heures pour confirmer leur participation et s'inscrire. Le comité organisateur fournira dans l'avis de course les détails quant à l'attribution des places pour les athlètes étrangers.
- Les athlètes suivants se verront offrir les places non-utilisées ou ils seront ajoutés sur la liste d'attente.
- Trois (3) semaines avant le début de l'entraînement officiel, le classement des athlètes sur la liste d'attente sera mis à jour et les places restantes seront offertes.
 - Les athlètes ayant le plus de points FIS seront invités à s'inscrire (à payer) et les autres seront informés de leur position sur la liste d'attente.
 - Les nouvelles demandes d'athlète seront ajoutées à la liste d'attente et classées selon les points FIS.
 - Les places restantes seront offertes aux athlètes suivant l'ordre décroissant des points FIS.

Veuillez consulter les tableaux plus bas pour les règlements en matière de quota pour chaque compétition.

7. INSCRIPTIONS

Avis de course: (voir le modèle d'*invitation à l'annexe*) le comité organisateur distribuera l'invitation officielle à la compétition aux OPS, au plus tard 60 jours avant la première journée d'entraînement officiel. L'invitation doit inclure les renseignements suivants :

- Quotas (s'il y a lieu)
- Admissibilité de l'athlète
- Formats

- Règlements
- Lien, frais, dates et dates limites pour l'inscription et coordonnées au bureau des inscriptions
- Exigences en matière de licence de Freestyle Canada (et tout autre prérequis)
- Statut FIS, le cas échéant
- Les exigences quant à la licence de la FIS
- Horaire de la compétition
- Heure et lieu de la première rencontre des chefs d'équipe
- Hébergement
- Banquets et cérémonies
- Noms des membres clés du comité organisateur
- Noms des principaux officiels techniques, si disponibles
- Commanditaires confirmés avec l'emplacement du logo selon l'entente relative aux compétitions
- Coordonnées importantes

7.1 Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions suivants sont des recommandations. Le comité organisateur local (COL) peut décider les frais d'inscription qui seront chargés, mais ces derniers devront être approuvés par Freestyle Canada.

- 1 jour 180 \$ – 200 \$
- 2 jours 200 \$ – 220 \$
- 3 jours 220 \$ – 260 \$

7.2 Politique de remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué une fois que l'athlète est confirmé sur une liste de départ. En cas de blessure, l'entraîneur doit aviser le bureau d'inscription que l'athlète est blessé et n'est pas en mesure de skier, **avant la réunion des chefs d'équipe**, la veille de la compétition. Dans ce cas, l'athlète aura droit à un remboursement partiel allant jusqu'à 50 % par compétition. Les demandes de remboursement pour d'autres circonstances exceptionnelles seront prises en considération à la discrétion du comité organisateur. Si la compétition est annulée en raison de mauvaises conditions météorologiques ou de circonstances exceptionnelles, aucun remboursement ne sera effectué (le comité organisateur a déjà engagé tous les coûts de l'événement).

7.3 Dates limites pour les inscriptions

- 60 jours avant : date limite pour publication de l'invitation
- 1 semaine avant l'entraînement : fin des inscriptions
 - Il peut y avoir une liste d'attente si les inscriptions sont complètes. Les athlètes seront avisés lorsqu'une place devient disponible.
 - S'il reste encore des places, les athlètes peuvent s'inscrire jusqu'à la réunion des chefs d'équipe, la veille de l'événement.

S'il y a lieu, des places seront réservées pour l'équipe NextGen de FC.

APEX CLASSIC ET CHAMPIONNATS CANADIENS DE BOSSES

- Quatre (4) semaines avant le premier jour d'entraînement :
 - Les OPS doivent confirmer si les athlètes admissibles prendront leur place pour ces événements.

8. RÈGEMENTS DE LA COUPE CANADA

Les règlements de la Coupe Canada se basent sur les Règlements pour les compétitions internationales (ICR). Les règlements de la Coupe Canada suivants sont adaptés pour le présent niveau de compétition. Dans le doute, les règlements de la Coupe du monde de la FIS ont préséance.

8.1 Plan d'action d'urgence et premiers répondants (patrouille de ski)

- Tous les organisateurs d'événements de la Coupe Canada doivent présenter un plan d'action d'urgence à Freestyle Canada. Ce plan d'action d'urgence doit comprendre les renseignements suivants :
 - Nom du patrouilleur responsable
 - Services médicaux sur le site de la compétition, incluant le nombre et le lieu des patrouilleurs de ski et l'équipement médical approprié
 - Protocoles d'intervention en cas d'accident sur le site
 - Protocoles de transport pour le transport du patient vers une installation médicale, y compris le transport médical par ambulance terrestre et aérienne (si nécessaire)
 - Lieu de l'hôpital et du centre de traumatologie de niveau 1 le plus près

- Cartes de toutes les installations médicales liées au site hôte
- L'organisateur de l'événement devra fournir au moins deux patrouilleurs de ski sur le site de compétition en tout temps, y compris les jours d'entraînement et de compétitions. Si un athlète se blesse et que les deux patrouilleurs doivent accompagner l'athlète en dehors du parcours, la compétition ne pourra se poursuivre que lorsque deux autres patrouilleurs de ski et une planche dorsale seront de retour au haut du parcours. Les patrouilleurs doivent être membres de l'organisation de la patrouille canadienne de ski.

8.2 Protocole de gestion des risques du chef du plateau de slopestyle

- Le chef du plateau et le guetteur de sauts sont des postes importants; responsables de l'ouverture et de la fermeture des sauts de slopestyle, ils s'assurent d'avertir les athlètes qui approchent le saut que la zone de réception n'est pas libre.
- Le chef du plateau doit se placer sur le knuckle du saut et avoir une excellente visibilité de la zone d'atterrissage et être visible à l'athlète qui arrive dans la zone d'envol.
- Le chef du plateau doit avoir un drapeau qu'il agitera pour avertir l'athlète dans le cas d'une fermeture. Ce drapeau indique que le saut est fermé.
- Les athlètes sont entraînés pour voir les fermetures du knuckle et si le drapeau est agité, il est de la responsabilité des athlètes d'arrêter leur entrée.
- La première priorité du chef du plateau est de fermer son saut pour la sécurité des athlètes. La deuxième priorité est d'avertir les contrôleurs de parcours (le préposé de départ et les autres chefs du plateau) que leur saut est fermé.
- Le protocole du chef du plateau doit être communiqué lors de la réunion des chefs d'équipe avant l'entraînement officiel.

8.3 Entraînement officiel

- Les athlètes doivent avoir accès au site de compétition deux jours avant la compétition.
- Chaque événement de la Coupe Canada doit offrir 2 jours d'entraînement officiels avant la première journée de compétition.
 - L'exigence minimale est la présence de 2 membres du jury durant ces entraînements officiels.
- Les entraînements de bosses pour les hommes et les femmes doivent être séparés. Il doit y avoir un bloc d'entraînement pour les qualifications 1 et 2. Il doit aussi y avoir un entraînement officiel avant le début des finales.

8.4 Interruption d'une compétition, comme décrit au point ICR 3060.2.4

Si une compétition doit être interrompue, elle reprendra lorsque les conditions le justifient. Les résultats obtenus avant l'interruption seront valides s'il est possible de terminer la compétition le jour même.

Sinon, les résultats obtenus avant l'interruption seront annulés, sauf si les qualifications ou certaines étapes ou rondes des finales sont terminées. Dans ce cas, seules les étapes des finales non complétées seront reportées, mais devront avoir lieu sur le même site de compétition. Si les finales ne peuvent pas être terminées, les résultats des qualifications ou de différentes étapes des finales seront valides.

8.5 Journée de réserve

La planification d'une journée supplémentaire en cas de mauvais temps n'est pas possible en raison des coûts prohibitifs pour le comité organisateur. Les situations de mauvais temps seront discutées avec le jury et le directeur des compétitions de FC. En cas de mauvais temps, les formats peuvent être modifiés afin d'avoir un événement juste pour tous.

8.6 Date de vérification pour les conditions de neige

Tous les hôtes de la Coupe Canada doivent démontrer leur capacité à construire un parcours en respectant les spécifications de terrain une semaine avant la première journée d'entraînement. Dans le cas de mauvaises conditions de neige, le comité organisateur et Freestyle Canada décideront d'un plan de rechange au moins trois semaines avant la première journée d'entraînement.

8.7 Perte de skis

Les athlètes qui perdent un ski au cours d’une épreuve de bosses, de bosses en parallèle ou de slopestyle ont 10 secondes pour remettre leur ski et continuer leur descente. Si le ski n’est pas remis en 10 secondes, la performance de l’athlète sera jugée jusqu’au moment où est survenue la perte du ski. Si les deux skis sont perdus, l’athlète sera jugé jusqu’à ce moment.

8.8 Mentions DNF pour les Championnats canadiens et les Sélections canadiennes de la FIS

Il y a une exception pour les Championnats canadiens et les Sélections canadiennes où les skieurs se voient attribuer la mention DNF conformément au règlement de la FIS pour les compétitions internationales : 13.4 3058.7 pour toute perte de ski ou pour un arrêt de plus de 10 secondes durant la compétition de bosses (4206.2.1).

8.9 Reprises – Sauts

Pour les compétitions de sauts, une descente peut être reprise pour une perte de ski après l’envol et avant la réception. Il ne peut y avoir qu’une reprise pour chaque athlète à chaque étape. FIS ICR 4118

8.10 Règlements pour le temps de base

- Pour les événements FIS, le temps de base sera établi conformément au règlement 4204.2 de la FIS.
- La Coupe Canada utilisera l’ancien temps de base, soit **10,3 mètres par seconde pour les hommes et 8,8 mètres par seconde pour les femmes**
- Championnats canadiens juniors : le temps de base sera calculé après la première descente en utilisant les 3 meilleurs athlètes, et sera déterminé en combinant les pointages pour les virages et les sauts (sans la vitesse) et en effectuant la moyenne des 3 temps. Le pointage pour la vitesse sera ensuite calculé avec ce temps de base.

8.11 Chronométrage

Tous les événements de la Coupe Canada qui utilisent le chronométrage doivent idéalement disposer d’un système de chronométrage électronique de rechange en plus d’un chronométrage manuel. Il est recommandé d’utiliser les réglages « Time of Day » pour établir les temps de

passage des descentes. Si le chronométrage manuel est nécessaire, le chronométrage manuel A sera utilisé, à moins que le DT ne confirme que le chronométrage manuel B soit plus précis, si nécessaire.

8.12 Changements au parcours

Il est interdit pour les entraîneurs et les athlètes d'apporter des changements au parcours sans l'autorisation du chef de parcours, particulièrement pour ce qui à trait aux sauts.

Toutefois, pour les événements de la Coupe Canada, les entraîneurs devraient faire part de leurs commentaires concernant la sécurité du parcours et des sauts; toute préoccupation particulière sur la sécurité du parcours devrait être transmise au chef de parcours durant la journée, pour ensuite être discutée plus formellement lors des réunions des chefs d'équipe.

Si un entraîneur ou un athlète croit qu'un élément de sécurité n'est pas réglé, l'entraîneur de liaison doit immédiatement rapporter le problème à l'attention du jury et consulter les experts qui sont au moins certifiés Air 4B.

8.13 Protêt

Tous les entraîneurs de niveau Coupe Canada devraient être familiers avec le règlement 3050 (ICR) concernant les protêts. Il pourrait revenir au DT d'expliquer cette section aux entraîneurs s'il survient un problème qui exige un protêt officiel.

À la coupe Canada, un protêt doit être signifié officiellement par écrit, mais aucun dépôt n'est exigé.

Lorsqu'un entraîneur fait part d'une préoccupation à un membre du jury, le jury de la Coupe Canada peut traiter le problème sans qu'il soit transmis par écrit. Les membres du jury sont responsables de faire part de tout problème à l'étude avec le DT avant de prendre une décision finale.

8.14 Utilisation de vidéo en cas de litige

Le jury peut utiliser les vidéos pour résoudre un litige ou pour décider s'il doit y avoir une reprise. Les pointages des juges NE PEUVENT PAS être modifiés après le visionnement d'une vidéo, toutefois le DD peut être corrigé.

Le visionnement d'une vidéo peut être utilisé pour résoudre des litiges quant au niveau de difficulté à attribuer aux sauts et aux bosses lorsque le cas est présenté avant l'approbation des résultats officiels et que l'approbation du juge en chef est obtenue.

9. FORMATS DES COMPÉTITIONS

- Il y aura certaines variations dans les formats en raison des conditions météorologiques, du nombre de participants et des restrictions du site. Tout changement au format au moment de la compétition sera décidé par le jury et discuté lors de la première réunion des chefs d'équipes.
- Les organisateurs et le jury sont responsables de s'assurer que les formats des compétitions sont justes pour les athlètes des deux sexes.
- Les formats doivent être clairement communiqués dans l'invitation à l'événement.
- Tout changement au format ou à l'horaire doit être décidé par le jury et doit être communiqué au directeur des compétitions de FC.
- Fournir aux hommes et aux femmes des expériences de compétitions sécuritaires et égales.
- Lorsque possible, offrir des rondes de qualifications et des finales.
- Fournir du temps d'entraînement suffisant et adéquat pour chacun des sexes. La durée des entraînements peut varier d'un centre de ski à l'autre et est basée sur le nombre de descentes qu'un athlète peut effectuer dans une période donnée.

9.1 Bosses

Apex Classic	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET PLACES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les athlètes du programme de l'équipe nationale ont priorité. ▪ 10 places réservés pour les athlètes étrangers (5 par sexe) ▪ Les plus petites provinces seront accommodées selon l'admissibilité des athlètes. ▪ Priorité des inscriptions : <ul style="list-style-type: none"> 1-Équipe nationale 2-PSO 3-Athlètes des clubs 4-Les équipes étrangères auront priorité jusqu'à 6 semaines avant la première journée d'entraînement.
ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Âge/licence requis par la FIS : 14 ans avant le 31 décembre 2021 (voir ICR 2014.8) ▪ Les athlètes de l'équipe nationale reçoivent automatiquement une place. ▪ Les membres des équipes provinciales (développement ou élite) approuvés par leur OPS. ▪ Pour Apex Classic 2021, il n'y aura pas de NMP applicable. Il sera à la discrétion des OPS de sélectionner leurs athlètes ayant le niveau pour skier les spécifications du parcours. ▪ Les athlètes étrangers doivent être approuvés par leur nation et Freestyle Canada.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BOSSES EN SIMPLE : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 descentes de qualification, meilleure des 2 descentes pour accéder à la finale. ○ Q2 : Même ordre de départ ○ FINALE : Top 16 pour les hommes et top 12/8 pour les femmes. ▪ Le format peut être ajusté par le jury de la compétition.

Coupe Canada	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET PLACES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants : 80 à 100 athlètes ▪ Pas de quota par province ▪ L'équipe NextGen et les équipes provinciales auront une priorité d'inscription jusqu'à 4 semaines avant la première journée d'entraînement. ▪ Athlètes étrangers : 5 places sous l'approbation de l'ONS.
ADMISSIBILITÉ	Aucun critère d'admissibilité, mais les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes ont les habiletés nécessaires pour descendre le parcours.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BOSSES EN SIMPLE : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 descentes de qualification, meilleure des 2 descentes pour accéder à la finale. ○ Q2 : Même ordre de départ ○ FINALE : Top 16 pour les hommes et top 12/8 pour les femmes. ▪ DUELS: <ul style="list-style-type: none"> ○ QUALIFICATION: Descente en simple ○ FINALE: Top 32 provenant de la qualification.
Championnat canadien de bosses présenté par Toyota	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET PLACES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants : 80 à 100 athlètes ▪ Les athlètes du programme de l'équipe nationale ont une place réservée. ▪ Les athlètes sélectionnés selon les critères d'admissibilité et non selon un quota par province. ▪ Athlètes étrangers : 5 places sous l'approbation de l'ONS.
ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Âge/licence requis par la FIS : 14 ans avant le 31 décembre 2021 (voir ICR 2014.8) ▪ Les athlètes de l'équipe nationale reçoivent automatiquement une place. ▪ Les athlètes ayant obtenu une place en NorAm durant la saison actuelle. ▪ Les places restantes seront attribuées comme suit :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les athlètes de club ayant fait un top 20 lors d'un événement de la Coupe Canada (simple ou duel) dans la saison actuelle (1^{er} décembre au 30 avril). ○ Le classement Coupe Canada en cours sera utilisé pour classer les athlètes de club. ○ Les clauses blessures seront en vigueur selon les règles de chacune des OPS.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BOSSES EN SIMPLE : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 descentes de qualification, meilleure des 2 descentes pour accéder à la finale. ○ Q2 : Même ordre de départ ○ FINALE : Top 16 pour les hommes, top 12/8 pour les femmes ▪ DUELS : <ul style="list-style-type: none"> ▪ QUALIFICATION : Descente en simple ▪ FINALE : Top 24 provenant des qualifications du matin même.
Championnat Canadien Junior présenté par Toyota	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET PLACES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants : 80 à 100 athlètes ▪ Les quotas pour les championnats canadiens JR de ski acrobatique seront attribués aux OPS pour que chaque athlète puisse participer aux 3 événements AE/MO/DM, et non pour chaque discipline.
ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégories d'âge : <ul style="list-style-type: none"> U14 (12*-13 ans) U16 (14 – 15 ans) U18 (16 – 17 ans) *Doit avoir 12 ans avant le 31 décembre 2021 ▪ Les catégories d'âge pourraient être jumelées si nécessaire. ▪ Les exceptions relatives à l'âge seront gérées cas par cas par FC. Les athlètes d'exception doivent rencontrer les critères minimaux d'habiletés.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BOSSES EN SIMPLE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure de 2 descentes.

FORMAT	<p>*Points pour la vitesse : le temps de base sera déterminé après la 1^{re} descente en utilisant les 3 meilleurs athlètes (selon le pointage pour les virages et les sauts – pas de vitesse) et en effectuant la moyenne des 3 temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DUELS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Duels dès le début de la compétition, divisions faites en fonction de l'événement en simple, par catégorie d'âge. ○ Les meilleurs athlètes peuvent choisir leur ligne.
---------------	--

9.2 Slopestyle/Big Air et Demi-Lune

Coupe Canada	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET PLACES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombres de participants : 80 ▪ Inscriptions : Les équipes HPAD auront une priorité d'inscription jusqu'à 4 semaines avant la 1^{ère} journée d'entraînement. ▪ Athlètes étrangers : 5 places disponibles. Ces places seront relâchées 4 semaines avant l'événement.
ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun critère d'admissibilité, mais les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes sont prêts pour le niveau du parcours et qu'ils ont les d'habiletés nécessaires pour descendre le parcours.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ QUALIFICATION : <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure de 2 descentes, ○ Groupes de 20 à 30. ○ Utiliser le classement HPP actuel pour faire la division des groupes . Si le classement HPP n'est pas actuel, utiliser le classement au 1^{er} septembre. ▪ FINALE : Hommes et Femmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Top 40% du nombre de participants à la qualification passe en finale (min. 6 et max. 20).

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le nombre de groupes et le nombres d’athlètes seront décidés lors de la rencontre des chefs d’équipe dépendement des inscriptions et du nombre de participants à faire la finale.
Championnat canadien Junior présenté par Toyota	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET PLACES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombres de participants : 80 à 100 ▪ Les quotas pour les championnats canadiens JR de ski acrobatique seront attribués aux OPS pour que chaque athlète puisse participer aux 3 événements SS/BA/HP, et non pour chaque discipline. ▪ Les athlètes spécialistes en demi-lune pourront aussi participer sous l’approbation de l’ONS.
ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégories d’âge : U14 (12*-13 ans) U16 (14 – 15 ans) U18 (16 – 17 ans) *Doit avoir 12 ans avant le 31 décembre 2021. ▪ Les catégories d’âge pourraient être jumelées si nécessaire. ▪ Les exceptions relatives à l’âge seront gérées cas par cas par FC. Les athlètes d’exception doivent rencontrer les critères minimaux d’habiletés.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure de 2 descentes, pour chaque catégorie d’âge et de sexe. ▪ Taille maximale des groupes : 25. ▪ Les catégories d’âge peuvent être jumelées en un seul groupe si nécessaire.

9.3 Sauts

Championnat canadien de saut présenté par Toyota	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET PLACES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune restriction pour le nombre de participants ou pour les quotas.
ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun critère d'admissibilité. ▪ Peut avoir lieu en même temps que la compétition junior, en tant que catégorie « senior ».
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Somme des deux meilleurs sauts différents sur 3 sauts. ▪ Un saut peut être répété.
Championnat canadien junior de saut présenté par Toyota	
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET PLACES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombres de participants : 80 à 100 ▪ 25 places seront réservées pour les spécialistes du saut. ▪ Les quotas pour les championnats canadiens JR de ski acrobatique seront attribués aux OPS pour que chaque athlète puisse participer aux 3 événements AE/MO/DM, et non pour chaque discipline.
ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégories d'âge : <ul style="list-style-type: none"> U14 (12*-13 ans) U16 (14 – 15 ans) U18 (16 – 17 ans) <p>*Doit avoir 12 ans avant le 31 décembre 2021.</p> ▪ Les catégories d'âge pourraient être jumelées si nécessaire. ▪ Les exceptions relatives à l'âge seront gérées cas par cas par FC. Les athlètes d'exception doivent rencontrer les critères minimaux d'habiletés.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Somme des deux meilleurs sauts différents sur 3 sauts. (Un saut peut être répété.) ▪ SITE DE SAUT : simple, saut de bosses, saut hybride.

10. POLITIQUES RELATIVES AUX OFFICIELS ET AUX JUGES

10.1 Affectations

Pour les compétitions de la Coupe Canada, les délégués techniques et les juges sont choisis par le groupe de performance du GCO et GCJ, puis approuvés par FC. Les affectations sont basées sur les qualifications des officiels, leur emplacement géographique tout en essayant de répondre aux besoins de leur cheminement respectif. L'emplacement géographique prend beaucoup d'importance afin de respecter le budget du CO.

10.2 Nombre de juges :

- Coupe Canada HP/SS/BA – 5 juges de compilation, 1 juge en chef
- Coupe Canada MO – 7 juges de compilation, 1 juge en chef
- Championnats canadiens de bosses présentés par Toyota – 7 juges de compilation, 1 juge en chef
- Championnats canadiens juniors présentés par Toyota – 5 juges de compilation, 1 juge en chef

10.3 Protocoles pour les honoraires et allocations des juges et officiels de la Coupe Canada pour 2021-2022

Le comité organisateur de la Coupe Canada est responsable de tous les coûts associés aux délégués techniques, aux marqueurs et aux juges pour les événements de la Coupe Canada : toute rémunération pour d'autres postes d'officiels, si offerte, doit être négociée avec le comité organisateur.

10.4 Honoraires des officiels et des juges :

- Jour d'arrivée – Allocation pour repas non fournis par le CO (45 \$/jour)
- Jour(s) d'entraînement* – DT et juge en chef seulement – 150 \$ CA + allocation pour tous les repas non fournis par le CO
- Jour(s) de compétition – 150 \$ CA + allocation pour tous les repas non fournis par le CO
- Jour de départ – si le départ a lieu le lendemain de la compétition, les officiels reçoivent une allocation-repas pour la journée de déplacement

***Les juges de compilation peuvent demander de participer aux jours d'entraînement directement au directeur des compétitions de FC et les honoraires seront gérés au cas par cas.**

10.5 Allocations (Coupe Canada)

- Le comité organisateur doit payer une allocation pour les repas aux officiels. Les allocations pour les repas non fournis par le CO vont comme suit :
 - 10 \$ CA/déjeuner
 - 15 \$ CA/dîner
 - 20 \$ CA/souper
 - *Repas non-CO = repas non-fournis par le comité organisateur*
- Le comité organisateur doit fournir le dîner aux officiels les jours de compétition. Les dîners auront une valeur de **15 \$ CA**. Les allocations quotidiennes avec le dîner fourni sont de **30 \$ CA**.
- Les honoraires et les allocations pour les repas des juges et des officiels seront payés par chèque ou transfert électronique, avant le début de la compétition ou, au plus tard, la **dernière journée de l'événement**, dans les deux heures suivant la remise des médailles.
- Les cartes VISA prépayées remises au début de l'événement sont recommandées.
- Les honoraires pour les compétitions non décrites dans la présente politique seront déterminés au cas par cas par Freestyle Canada.

10.6 Tableau pour les officiels de la Coupe Canada

Poste	Honoraires – jour de compétition	Kilométri- age	Allocation	Jour de voyage	Jour d’entraînem- ent	Date d’arrivée requis	Voyage réservé par
Coupe Canada	Comme décrit dans les directives relatives à la Coupe du Canada, page ##						
Juge de compilation (Séries canadiennes/CO T/Championnats canadiens)	150 \$ CA/jour	0,35 \$/km CA	45 \$ CA/jour	45 \$/jour	60 \$/jour (aucune allocation pour les repas)	Soir avant la compétitio- n	Comité organisateur
Juge en chef	150 \$ CA/jour	0,35 \$/km CA	45 \$ CA/jour	45 \$/jour	150 \$/jour	Doit participer à une journée complète d’entraîne- ment	Comité organisateur
Délégué technique	150 \$ CA/jour	0,35 \$/km CA	45 \$ CA/jour	45 \$/jour	150 \$/jour	Doit participer à une journée complète d’entraîne- ment	Comité organisateur
NorAm FIS	Comme décrit dans les directives relatives à la Coupe continentale de la FIS						
	FIS Rules for Snowboard Freestyle/Freeski Continental Cup						
Juge NorAm	Équivalent en CAD de 100CHF/jour	\$0.45/k m CAD	45 \$ CAD	Oui	Juge en chef - oui	Jour/soir avant la compétitio- n	L’ONS paie pour le voyagemen- t vers l’aéroport le plus près
Délégué technique	Équivalent en CAD de 100CHF/jour	\$0.45/k m CAD	45 \$ CAD	Oui	Oui	Le DT doit arriver pour la	L’ONS paie pour le voyagemen

							journée d'entraîne ment	t vers l'aéroport le plus près
--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------	--------------------------------------

10.7 Juges en chef :

Les juges en chef recevront des honoraires supplémentaires de 150 \$, équivalant à une journée, pour les tâches administratives.

10.8 Transport et hébergement pour les délégués techniques et les juges

Le comité organisateur est responsable de la coordination, des réservations et du paiement des points suivants pour les juges et les délégués techniques au moins 4 semaines en avance :

- Réservation et paiement du transport aérien – le comité organisateur a le choix d'utiliser ou non les services de voyage de Freestyle Canada. Ce service peut aider à la coordination des déplacements. Une carte de crédit doit être remise à l'agence; des frais de réservations s'appliquent. Le CO peut réserver le transport et l'hébergement en utilisant ses propres ressources.
- Coordonnées pour les réservations
 - Boulevard Travel: Kourtney Stacey, kourtney@boulevardtravel.com 403-801-0407
- Hébergement au site de l'événement – le comité organisateur est responsable de réserver les chambres d'hôtel pour tous les juges et le délégué technique. Il est recommandé que le juge en chef et le délégué technique aient leur propre chambre. Les juges de compilation peuvent partager une chambre pour réduire les coûts.
- Location de voiture, si nécessaire – la personne qui loue une voiture doit détenir un permis de conduire et être âgée de plus de 25 ans. Le comité organisateur doit organiser les détails concernant la cueillette et le retour avec la personne qui loue la voiture.
- Les DÉPLACEMENTS sont les coûts les plus importants pour un CO et seront gérés de façon économique.

10.9 Protocole relatif aux dépenses

Soumissions des dépenses : tous les juges et délégués techniques sont responsables de remettre les copies de leurs reçus ainsi que le formulaire de dépenses de la Coupe Canada, par courriel, au comité organisateur dans les deux semaines suivant la dernière journée de compétition. Les juges

et les délégués techniques ne devraient en aucun temps durant l'événement remettre des reçus aux membres du comité organisateur. Le formulaire sera disponible en ligne sur le site Web de Freestyle Canada.

10.10 Dépenses

- Les produits alcoolisés ne sont pas considérés comme des dépenses admissibles.
- Toutes les dépenses pour les officiels et les juges sont la responsabilité du comité organisateur, à moins qu'il n'en soit indiqué autrement dans l'entente relative à l'événement.
 - Ces dépenses comprennent entre autres :
 - Bagages supplémentaires : les juges et les délégués techniques ont le droit de remettre des reçus pour deux bagages enregistrés au maximum. S'ils enregistrent plus de deux bagages, ces coûts supplémentaires seront la responsabilité du juge ou du délégué technique
 - Reçus pour les services de taxi
 - Stationnement à l'aéroport
 - Kilométrage : Les officiels et les juges doivent avoir parcouru au moins 80 km, aller-retour, pour avoir le droit de réclamer le kilométrage à 0,35 cents du kilomètre
 - Essence pour les voitures de location – les juges et les délégués techniques doivent remettre des copies des reçus d'essence afin d'être remboursés
- *** Kilométrage ou taxi pour l'aéroport :** les juges et les délégués techniques doivent choisir l'option la moins coûteuse. Veuillez tenir compte des différents éléments comme le nombre de jours où la voiture restera dans le stationnement.

11. JUGES ET AUTRES POSTES DURANT LA COMPÉTITION

Le jury est composé d'un :

- Délégué technique (DT)
- Chef de compétition (CC)
- Juge en chef (JC)

11.1 Délégué technique

Les délégués techniques (DT) sont nommés par Freestyle Canada. Le DT doit être reconnu par Freestyle Canada. Le DT peut provenir de la région hôte, mais ne doit pas faire partie du comité organisateur et ne devrait pas provenir du centre de ski ni du club hôte.

11.2 Chefs de parcours/compétition

- Les honoraires pour le chef de compétition et les chefs de parcours ne sont pas requis, mais fortement encouragés si le budget le permet.
- Le chef de compétition est le responsable du comité organisateur et fait partie du jury afin de s'assurer que les opérations de l'événement se déroulent comme il se doit. La personne qui occupe ce poste devra prendre d'importantes décisions et devrait avoir une bonne expérience comme officiel.
- Le chef de parcours est un membre essentiel de l'équipe technique. Toute personne responsable de la gestion et du développement des parcours doit avoir une bonne expérience dans la construction de parcours.
- Le chef de parcours pour les bosses doit travailler de près avec les entraîneurs des provinces invitées et de la province hôte afin de préparer et entretenir le parcours.
- Le chef de parcours pour le slopestyle doit travailler avec le gestionnaire local du parc et le gestionnaire des compétitions de FC pour s'assurer qu'il est adéquat et qu'il puisse accueillir les modules au niveau d'habiletés des athlètes au moins un mois d'avance. Il s'agit souvent d'une collaboration entre trois parties.
- Le chef de compétition ou le chef de parcours pour le slopestyle doivent signaler au comité organisateur et à Freestyle Canada tout problème avec le parcours, dès que possible.
- La personne responsable de la construction des parcours de slopestyle, de demi-lune et de sauts DOIT informer Freestyle Canada et le comité organisateur, au moins un mois avant le début des compétitions, que les parcours respectent les normes relatives au terrain pour les athlètes des stades S'entraîner à s'entraîner et Apprendre la compétition.

11.3 Juges

Tous les juges de bosses et de bosses en parallèle de la Coupe Canada doivent détenir une licence de niveau C émise par la FIS ou idéalement une licence de niveau B. Le juge en chef doit détenir une licence de niveau B ou A émise par la FIS. Tous les juges de bosses et de bosses en parallèle sont nommés par Freestyle Canada et le GCJ.

Pour les épreuves de demi-lune et de slopestyle de la Coupe Canada, les juges doivent détenir une licence de niveau B ou A émise par la FIS. Une licence de niveau C émise par la FIS ne sera considérée qu'avec l'approbation de Freestyle Canada.

Le juge en chef des épreuves de demi-lune et de slopestyle de la Coupe Canada doit détenir une licence au minimum une licence de niveau B émise par la FIS, mais idéalement de niveau A.

11.3.1 RÔLE du juge en chef

- Le juge en chef est responsable de la communication et de la coordination avec l'administration du comité organisateur au nom de tous les juges.
- Les affectations des juges seront effectuées par les comités de performances du GCJ et sont basées sur la formation et l'expérience. Les juges doivent avant tout être qualifiés pour le niveau de compétition où ils travailleront, mais on tiendra également compte de leur emplacement géographique.
- Le juge en chef ou un représentant du jury doit participer à la réunion des chefs d'équipe la journée avant le début des compétitions.
- Veuillez consulter les responsabilités du juge en chef à <http://www.freestylecanada.ski/fr/>

11.4 Compilation

- La compilation pour la Coupe Canada de 2020-2021 sera effectuée à l'aide de Freestyle Solutions
- Le poste de chef de compilation devrait être rémunéré. Freestyle Canada aidera à trouver des marqueurs formés pour la Coupe Canada.
- Les marqueurs sont très importants dans le déroulement de l'événement. Ils sont responsables du fonctionnement des logiciels de pointage, ils créent les listes de départ, établissent les groupes, présentent les pointages et fournissent les résultats.
- Habituellement, les marqueurs commencent à travailler une semaine avant le début des compétitions. Le chef de compilation doit recevoir une liste d'inscriptions 5 jours avant la première journée d'entraînement. La liste d'inscriptions doit être en format Excel.
- L'organisateur de l'événement doit avoir accès à un photocopieur et à l'Internet sans fil, tout au long de la compétition. Le chef de compilation doit avoir une station de travail confortable et il doit travailler avec le juge en chef pour la compilation des notes.

- Le chef de compilation joue un rôle important et il a besoin d'assistants et de coursiers qui savent assurer la précision des pointages et qui aident à ce que l'événement se déroule bien. S'il y a un problème avec le pointage, c'est l'événement au complet qui est touché.
- Pour toutes autres questions, veuillez contacter Charles-Antoine Morache, gestionnaire des événements à charles@freestylecanada.ski.

11.5 Directives relatives au terrain :

Freestyle Canada a établi des lignes directrices relatives au terrain pour l'entraînement et les sites de compétition qui sont liées aux habiletés des athlètes de chacun des stades de développement. Ces lignes directrices garantissent un environnement adéquat et sécuritaire sur nos sites. Veuillez les consulter à <http://www.freestylecanada.ski/fr/resources/competition/>

Ressources :

Règlements de la FIS

<https://www.freestylecanada.ski/resources/competition-and-terrain/>

Centre de ressources de Freestyle Canada – JUGES | OFFICIELS | TERRAIN | COMPÉTITIONS

<http://www.freestylecanada.ski/en/resources/>

12. ENTENTE DE MARKETING POUR LA COUPE CANADA

- L'organisateur de l'événement doit encourager le centre de ski hôte à inclure de l'information sur l'événement dans ses activités promotionnelles et de marketing durant la période menant à l'événement et pendant celui-ci.
- L'organisateur de l'événement doit s'assurer que les partenaires corporatifs et non corporatifs de FC ont une visibilité adéquate sur le site, dans la publicité et sur les produits connexes pendant l'événement.
- Les organisateurs de l'événement sont encouragés à promouvoir la couverture médiatique à l'aide de photos, de vidéos, de la télévision et des médias sociaux. Si le COL désire utiliser une vidéo ou une séquence filmée de l'événement, il doit d'abord consulter la directrice marketing, communications et partenariats de FC, au moins 4 semaines avant l'événement.
- L'organisateur de l'événement donnera de la visibilité au logo du centre de ski hôte sur l'affiche de l'événement et dans le programme de l'événement, si de tels articles sont produits.

- L'organisateur de l'événement a le droit de négocier des occasions de commandite avec les partenaires corporatifs du centre de ski hôte, à condition que ces partenaires corporatifs ne soient pas en compétition avec les commanditaires de FC dans la même catégorie de commandites. Le COL peut vendre des commandites en titre pour l'événement; le circuit de la Coupe Canada est la propriété de Freestyle Canada, toutefois, l'événement individuel peut être vendu à un partenaire du COL avec l'autorisation de Freestyle Canada.
- L'organisateur de l'événement informera les médias locaux de l'événement avant celui-ci et fournira les résultats, de courts communiqués et des photos après-événement.
- Si l'organisateur de l'événement conclut une entente avec un commanditaire qui aimerait avoir son logo sur le dossard de l'événement, l'organisateur de l'événement est responsable de la totalité des coûts pour la production des dossards. Voici les exigences quant à la visibilité du logo de FC et des partenaires :
 - Le tiers supérieur du dossard est exclusif au commanditaire en titre de la Coupe Canada. Le tiers du milieu du dossard est utilisé pour inscrire le numéro de l'athlète. Le tiers inférieur du dossard est utilisé par le COL et est normalement réservé au centre de ski hôte. Une des épaules, avant et arrière, doit porter le logo de FC. L'autre épaule, avant et arrière, peut être utilisée par le COL. Celui-ci doit fournir tous les logos en format vectoriel à FC (.eps, .ai). Le COL doit donner les instructions pour les logos qui seront placés dans leur section au plus tard 8 semaines avant la compétition.
- Ventes de commandites et télévision
- Les activités liées aux ventes seront coordonnées entre FC et le COL. Dans ce même cadre, les responsabilités liées aux ventes peuvent être déléguées au COL par FC ou à FC par le COL si les deux parties sont d'accord.
- FC permettra au COL de vendre des commandites pour l'événement, à condition que les commanditaires ne soient pas en compétition ou n'entrent pas en conflit avec ceux de FC ni avec les catégories de produit déjà vendues par FC. Une liste des catégories de produits et des commandites est disponible à FC, à la demande du COL.
- FC conserve les droits télévisuels pour l'événement, et de tous les aspects liés à la production de ces droits télévisuels.
- L'organisateur de l'événement peut obtenir des ententes avec des commanditaires secondaires. Les logos et images des commanditaires secondaires doivent être plus petits et moins importants que les marques et logos du commanditaire en titre.

Pour toute question concernant les ententes de marketing ou les politiques, contactez la directrice des opérations commerciales et des partenariats de FC sandra@freestylecanada.ski